

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 2024-06/C2M-2777

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)

> Date du repérage : 04/06/2024 Heure d'arrivée : 09 h 30 Durée du repérage : 02 h 20

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi nº2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... Rhône

Adresse :..... 28 Rue des Iris Commune :..... 69630 CHAPONOST

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Nature du gaz distribué : Gaz naturel

Distributeur de gaz :

Installation alimentée en gaz : OUI

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : M. GODEFROY Adresse :..... 28 Rue des Iris **69630 CHAPONOST**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire

Nom et prénom : M. GODEFROY Adresse :..... 28 Rue des Iris 69630 CHAPONOST

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : Adresse :..... N° de téléphone :

Références :...... Numéro du point de comptage estimation (PCE) à 14 chiffres : 1619B100312920, Numéro

de compteur : Voir photo compteur

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Raison sociale et nom de l'entreprise : C2M EXPERTISE Adresse :..... 8 ROUTE DU BATARD69700 MONTAGNY Numéro SIRET:417 716 032 00038

Désignation de la compagnie d'assurance : MS AMLIN

Numéro de police et date de validité : 2024PIR00003/027 - 31 /01/2025

Certification de compétence 21-1414 délivrée par : ABCIDIA CERTIFICATION, le 29/07/2021 Norme méthodologique employée :NF P 45-500 (Juillet 2022)

Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 2024-06/C2M-2777



D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière CHAFFOTEAUX & MAURY Modèle: MIRA C GREEN	Etanche	Non Visible	Cuisine	-
Cuisinière BOSCH	Non raccordé	Non Visible	Cuisine	

- (1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
- (2) Non raccordé Raccordé Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c: la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:

Néant

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G Constatations diverses		

Commentaires:

☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
\square Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéit

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

H. - Conclusion

Conclusion :

lusion:			
🗷 L'installation ne comporte aucune anomalie.			
L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.			
☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.			

C2M EXPERTISE | 8 ROUTE DU BATARD 69700 MONTAGNY | Tél.: 0661425899 - E-mail: c2m.infos@gmail.com N°SIREN: 417 716 032 | Compagnie d'assurance: MS AMLIN n° 2024PIR00003/027

Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 2024-06/C2M-2777



☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service. ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.			
ou le bailleur social sous le controle du distributeur de gaz.			
I En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic			
Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'ins			
☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation			
\square Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :			
 référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ; codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI). 			
Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.			
J En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnos	tic		
\square Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;	e fourniture de gaz, du Point de Comptage		
\square Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;			
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les comp CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (de	4e étage - BAL N° 60011 - 102,		
Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :			
Visite effectuée le 04/06/2024. Fait à CHAPONOST , le 04/06/2024	Signature du représentant :		
Par : C.ABRAHAM			
Dyrill			

Annexe - Photos

Etat de l'installation intérieure de Gaz nº 2024-06/C2M-2777





Photo nº du Compteur Gaz

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré.
- > Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- > Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- Fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- > assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- > ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- > ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- > une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin: http://www.developpement-durable.gouv.fr

C2M EXPERTISE | 8 ROUTE DU BATARD 69700 MONTAGNY | Tél.: 0661425899 - E-mail: c2m.infos@gmail.com N°SIREN: 417 716 032 | Compagnie d'assurance: MS AMLIN n° 2024PIR00003/027



La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

ABRAHAM Cyrille

sous le numéro 21-1414

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

Amiante sans mention Prise d'effet : 29/07/2021 Validité : 28/07/2028

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Amiante evec mention Prise d'effet : 29/07/2021 Validité : 28/07/2028

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

DPE individuel Prise d'effet : 28/07/2021 Validité : 27/07/2028

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Gaz Prise d'effet : 23/06/2021 Validité : 22/06/2028

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

CREP Prise d'effet : 23/06/2021 Validité : 22/06/2028

Arrèté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Termites Prise d'effet : 23/06/2021 Validité : 22/06/2028

Métropole

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Electricité Prise d'effet : 28/07/2021 Validité : 27/07/2028

Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

COFFEC GERTIFICATION DE PERSONNES Véronique DELMAY Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL № 60011 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71 www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014